

Procès verbal de la réunion ordinaire du 24 mai 2020

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 18 mai 2020 s'est réuni le 24 mai 2020 à 19 heures 30 au nombre prescrit par la loi, dans la salle Jean Villetelle et sans public (mesures de prévention COVID 19) sous la présidence de Monsieur Jacques BŒUF, Maire, étaient présents : Bœuf Jacques, Chanudet Gérard, Lascourbas Jean-François, Boyer Christophe, Brouillet Alexandre, Meynard Sylvain.

Mmes Morele Carine, Buguellou Virginie, Charbonnel-Dessemond Sophie, Malauron Laure et Pinguet Chantal.

Absents : ///

Secrétaire de séance : Alexandre Brouillet

Ordre du jour : Election du Maire et des Adjointes
Délégation des adjoints
Indemnités des élus
Commissions communales
Nomination des délégués
Etang de La Marchette
Taux d'impôts 2020
Questions diverses
Informations

Election du Maire et des Adjointes

La séance a été ouverte sous la Présidence de Jacques Bœuf, Maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

Gérard Chanudet, le plus âgé des membres présents, a pris la présidence de l'assemblée et a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Après vote, Monsieur Jacques Bœuf a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Sous la Présidence de Monsieur Jacques Bœuf, élu Maire, il a invité le Conseil Municipal à élire les 3 adjoints.

Madame Carine Morele a été élue 1ère adjointe et immédiatement installée.

Monsieur Gérard Chanudet a été élu 2ème adjoint et immédiatement installé.

Monsieur Jean-François Lascourbas a été élu 3ème adjoint et immédiatement installé.

Délégation des adjoints

Monsieur le Maire donne les délégations suivantes aux adjoints :

- 1er adjoint : gestion du cimetière et gestion de la jeunesse
- 2ème adjoint : gestion de l'étang de La Marchette
- 3ème adjoint : gestion des bâtiments communaux

Indemnités des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

* de fixer, avec effet au 25/05/2020, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 14 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la f. publique
- 1er adjoint : 9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la f. p.
- 2ème adjoint : 4% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la f. p.
- 3ème adjoint : 4% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la f. p.

* d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

* de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a élu les membres suivants pour siéger à la commission d'appel d'offres :

Titulaires : Christophe BOYER
 Gérard CHANUDET
 Jean-François LASCOURBAS

Suppléants : Sylvain MEYNARD
 Sophie CHARBONNEL DESSEMOND
 Laure MALAURON

Délégués pour le secteur d'énergie de Crocq

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne les délégués suivants :

- Jacques BOEUF, titulaire,
- Carine MORELE, titulaire,
- Virginie BUGUELLOU, suppléante
- Christophe BOYER, suppléant.

Délégués pour le SIAEP de La Rozeille

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne les délégués suivants :

- Gérard CHANUDET, titulaire,
- Jean-François LASCOURBAS, titulaire,
- Sylvain MEYNARD, suppléant
- Laure MALAURON, suppléante.

Délégués pour le transport scolaire de Crocq

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne les délégués suivants :

- Christophe BOYER
- Virginie BUGUELLOU

Etang de La Marchette

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que suite à la crise CORONAVIRUS – COVID 19, le site de l'étang de La Marchette n'est pas ouvert au public jusqu'à nouvel ordre. Il précise qu'il faut procéder cette année à la vidange de l'étang. Il propose donc, pour cette saison, de ne pas ouvrir la pêche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas ouvrir la pêche à l'Etang de La Marchette pour cette saison 2020.

Taux d'impôts 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- maintient les taux suivants pour l'année 2020, à savoir :
 - Taxe foncière bâti : 5.29 %
 - Taxe foncière non bâti : 30.50 %

Questions diverses

Informations

Fauchage : pour cette année, le chantier a été confié à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud. La gestion pour les années à venir sera étudiée ultérieurement.